

Avis divers (66)

A PARTIR de cette date, je ne serai responsable d'aucune dette encourue par mon épouse Rita Cook...

Direction de funeraillles (67)

EMOND, Hull, Service funeraire moderne, 2-1082, boul. St-Joseph, 2-8144

Monuments (69)

B. ANGERS ET FILS - Venez consulter une maison de confiance avant d'acheter un monument...

BANCHINI & ST-MARTIN Eng. 10 à 15% de réduction, livraison rapide, 359 Maisonneuve, Hull 5-4931

GRAVURES de nouvelles inscriptions au cimetière, sur monuments déjà érigés, J. P. LAURIN, 103 rue Georges, Ottawa, Tél. 4-0417

Deces (70)

GAUTHIER - Décédé subitement mardi le 29 septembre, à l'hôpital, Patrick Gauthier, époux de Georgiana Pelletier...

CHARBONNEAU - A la résidence de son frère, 126 St-Jean-Baptiste, Pie-Gatineau, mercredi le 29 septembre 1948, est décédé à l'âge de 41 ans, Alice Charbonneau...

JOANIS - Est décédée à Maniwaki mercredi le 29 septembre 1948, Gabrielle Joanis, fille bien-aimée de M. et Mme Joseph Joanis...

PION - Décédé à sa demeure, 43, rue Fric, mardi le 28 septembre 1948, Hector Pion, époux d'Argentina Garceau...

SHAW - A la résidence de Mme Emmanuel Scobie, 34 Bourque, Hull, est décédée dimanche, à la suite d'un accident, Mme Henry Alfred Shaw...

LAMOTHE - A la douce mémoire de Mme Zolique Lamothé, décédée mercredi le 28 septembre, il y a 7 ans, son époux et ses enfants.

Remerciements (74) - La famille Zéphir Fortier prie les parents et amis qui lui ont témoigné des marques de sympathie...

Medecins (80)

Dr A. BARABE 45A rue Principale Hull, Spécialiste, maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge...

Dr PIERRE BEGIN, 93 rue Maisonneuve, Hull, Médecin généraliste, Spécialité: Poux, Ombres, Coeur Rayon-X, Tél: 3-3043

Dr PHILIPPE BELANGER, 74 rue Laurier - est, Spécialiste, Chirurgie, Consultations: 2 à 4 h et 7 à 8 h p.m. Tél: 4-0117

Dr G.H. BERGERON, 111, rue Champlain, Hull, Tél: 2-1246, Spécialité: Rayons-X, estomac, foie, intestins, coeur, poumons, médecine interne

Dr DE HAIRTE, des hôpitaux de Hull, 161, rue Stewart, Spécialité: Yeux, Ombres, Nez, Gorge, Consultations: 2 à 5 h et 7 à 8 h p.m. Tél: 3-6256

Dr E. L. DESJARDINS, 138 rue Wellington, Hull, MÉDECINE GÉNÉRALE, Consultations: 2 à 4 h et 7 à 8 h p.m. et sur rendez-vous, Tél: 2-2802

Dr A. DROUIN, 318-319 édifice Transportation, 48, rue Rideau, Spécialité: Yeux, Ombres, Nez, Gorge, Consultations: 2 à 5 h et 7 à 8 h p.m. Tél: 3-9162

Dr P. E. LABELLE, 4 Montclair, Médecin généraliste, chirurgie, maternité, Rayon-X, Bureau: 2 h à 4 h; 7 à 8 h; Tél: 3-6256

Dr J. L. LAMY, 211 rue Stewart, Spécialité: Chirurgie générale, Consultations sur rendez-vous: 2 à 4 h Tél: 3-7026

Dr ALFRED LAROCQUE - 418 rue Rideau, Spécialité: Chirurgie, Tél: 3-9454, Consultations sur rendez-vous

Dr J. ANTONIO LECOURE, 536 King-Edward, Hull, Tél: 4-1822, Spécialité: Chirurgie, Consultations sur rendez-vous

Dr E. PERRAS, 192 rue Principale Hull, Tél: 2-6754, Spécialité: Rayons-X au bureau privé, Diagnostic et traitements, Consultations: 1 à 4 h p.m. et de 7 à 8 h p.m.

Dr ARTHUR POWERS, médecin généraliste, maladies pulmonaires et radiographie, 11 rue Front Hull, Pour rendez-vous, Tél: 3-3614 à Ottawa 155 Gloucester, de 2 h à 4 h et de 7 h à 8 h, Tél: 3-3614

Dr HENRI RACINE, B.A., L.M., C.C., Médecin, chirurgie et maladies, 89, rue Montclair Hull, Heures de consultations: 10 à 12 a.m., 1 à 6 p.m., 7 à 9 p.m. et sur rendez-vous, Tél: jour et nuit, 3-2414

Dr J.-L. ROSSIGNOL, 178 ave Laurier-est, Spécialité: Chirurgie, Consultations sur rendez-vous, Tél: 4-0705

Dr V. SABETTA, 188, rue Cooper, Spécialité: maladie de la peau, Consultations: 11 à 12 h, 2 à 3 et 7 à 8 p.m., sur rendez-vous, Tél: 2-5537

Dr DAMIEN ST-PIERRE, 495 rue Clarence, angle Charlotte, Spécialité: Médecine - physiothérapie, Sur rendez-vous, Tél: 3-4101

Dr R.-E. VALIN, 165 ave Laurier-est, Spécialité: Chirurgie, Consultations: 1 à 3 h p.m. et sur rendez-vous, Tél: 4-0337

Dr HORACE VIAU, 467 rue Rideau, Spécialité: Maladies des enfants, exclusivement, Consultations: 1 à 4 h et sur rendez-vous, Tél: 4-2240

Dr Jos C. WOODS, Sussex et Cathcart, Spécialité: Chirurgie, Consultations: tous les jours de 1 h à 3 h, aussi les lundi, mercredi et vendredis de 6 à 8 h, Tél: 3-5350

AVIS PUBLIC



OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC (Service de l'habitation familiale)

LOI POUR AMELIORER LES CONDITIONS DE L'HABITATION Par arrêté en conseil numéro 1123, adopté le premier septembre 1948, les règlements ci-dessous ont été promulgués: 12, George VI, chapitre 6

SECTION I Application

Les présents règlements (ci-après appelés "les règlements") s'appliquent à l'administration par l'Office du Crédit agricole du Québec de la Loi pour améliorer les conditions de l'habitation (ci-après appelée "la Loi").

ARTICLE II Année fiscale

L'année fiscale de l'Office du crédit agricole du Québec commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

ARTICLE III Bénéficiaire

Peut bénéficier des avantages de la présente Loi toute personne qui, conjointement, construit, fait construire ou acquiert, ou dont l'épouse construit, fait construire ou acquiert une habitation nouvelle pour son usage permanent et celui de sa famille, conformément aux prescriptions mentionnées aux présents règlements.

ARTICLE IV Demandes des Coisses et sociétés de prêts

Chaque coisse populaire ou Union régionale ou Fédération des Caisses populaires, ou chaque société de prêts qui désire consentir des prêts sous l'empire de la présente loi, doit: a) faire sa demande d'autorisation par écrit à l'Office du Crédit agricole du Québec; b) être acceptée comme telle par arrêté en conseil; c) signer un acte de conventions avec l'Office, aux conditions déterminées par arrêté en conseil.

ARTICLE V Nature de l'habitation ou construction nouvelle

Toute construction ou habitation nouvelle doit: a) mesurer au moins cinq cents pieds (500) de superficie, mesure anglaise, à l'exclusion des corridors et chambre de bain; b) contenir un ou deux logements avec ou sans dépendances; c) contenir au moins cinq pièces par logement, dont trois chambres à coucher fermées, en outre de la chambre de bain; d) être construite avec des matériaux de première qualité, être détachée de toute autre habitation, et être à la distance prévue par la loi, des lignes de division de chaque lot; cependant, elle peut être contiguë, avec ou sans moyennement, à l'une des lignes loteries du lot.

ARTICLE VI Coût de la construction

Le coût de construction, ou la valeur déterminée par le prêteur autorisé, de la nouvelle habitation, à l'exclusion du terrain, ne doit pas dépasser la somme de dix mille dollars (\$10,000.00) pour une habitation à logis unique, ou de quinze mille dollars (\$15,000.00) pour une habitation à deux logis.

ARTICLE VII Contribution de l'Office

La contribution payable par l'Office du Crédit agricole du Québec en vertu de la Loi, au cas d'un prêt excédant six mille dollars (\$6,000.00) ou dix mille dollars (\$10,000.00) est limitée respectivement à la proportion d'intérêt payé et échéance sur six mille dollars (\$6,000.00) pour une habitation à logis unique ou à la proportion d'intérêt payé et échéance sur dix mille dollars (\$10,000.00) pour une habitation à deux logis. Cette contribution est payable par versements mensuels, trimestriels ou semestriels, suivant conventions intervenues avec chaque prêteur autorisé.

ARTICLE VIII Lotissement

Tout terrain sur lequel une habitation nouvelle sera construite au sens de la Loi, doit mesurer en tout temps au moins cinquante pieds (50') de largeur sur soixante-quinze (75') de profondeur, mesure anglaise; sauf dans certains cas d'exception acceptés et approuvés par l'Office du Crédit agricole, ou il peut mesurer au moins trente-sept (37') de largeur sur soixante-quinze (75') de profondeur, mesure anglaise.

ARTICLE IX Nature du prêt

Tout prêt, pour bénéficier des avantages de la présente Loi, doit: a) être consenti à un emprunteur qualifié aux termes des règlements, ou à son épouse si elle possède les mêmes qualifications, soit par une coisse populaire, soit par une société de prêts autorisée; b) être fait pour tout terme, renouvelable ou choix des parties contractantes, n'excédant pas trente ans; c) être remboursable par versements mensuels, trimestriels ou semestriels.

ARTICLE X Taux de l'intérêt

Le taux d'intérêt ne devra jamais excéder cinq pour cent l'an et devra être payable en même temps que les versements sur le principal.

ARTICLE XI Pouvoir du prêteur

Chaque prêteur autorisé peut: a) fixer lui-même l'évaluation de toute construction nouvelle, sur laquelle il désire consentir un prêt; b) déterminer la proportion de chaque prêt par rapport à la valeur de la construction; c) utiliser ses propres baromètres d'estimation; d) établir le mode de remboursement par annuités ou autrement; e) arrêter les conditions de l'acte d'obligation ou de prêt, sous réserve des prescriptions de l'article suivant.

ARTICLE XII Acte d'obligation

Chaque prêteur autorisé peut utiliser ses propres formules d'actes d'obligations, préalablement approuvées par l'Office du Crédit agricole, et doit y inclure: a) le privilège pour l'emprunteur ou l'acquéreur de rembourser par anticipation la totalité ou une partie de la créance, après un an de la date de l'acte d'obligation, moyennant ou non une indemnité égale à trois mois d'intérêt sur le montant alors dû; b) une clause de dation en paiement, devant s'exercer dans les quatre-vingt dix jours du défaut.

ARTICLE XIII Rapports préliminaires

Pour assurer à l'emprunteur ou l'acquéreur le bénéfice de la Loi, le prêteur autorisé doit fournir pour chaque prêt une formule officielle à l'Office du Crédit agricole du Québec:

- 1° - sous la signature de deux de ses représentants accrédités, une attestation solennelle, conforme à la Loi de la preuve, qui indique: a) le nom, l'occupation et l'adresse postale de l'emprunteur ou l'acquéreur; b) description de l'immeuble hypothéqué; c) la date du début effectif des travaux de construction; d) la date de l'acte d'obligation ou d'acquisition, le nom du notaire qui l'a reçu, la date et le numéro de l'enregistrement de l'acte; e) le montant et le terme du prêt, le taux de l'intérêt, le montant et la date des versements de principal et d'intérêt; f) le montant et le numéro de la police d'assurance contre l'incendie, en vigueur sur les bâtisses hypothéquées, et le nom de la compagnie; g) la valeur attribuée à l'habitation nouvelle et au terrain, séparément; h) l'état civil de l'emprunteur ou acquéreur.

ARTICLE XIV Rapports subséquents du prêteur

Chaque prêteur autorisé doit fournir à demande, sur formule officielle de l'Office, tous renseignements requis sur un prêt, avant d'obtenir le paiement à l'emprunteur ou l'acquéreur autorisé de la proportion légale de l'intérêt payé à échéance.

ARTICLE XV Vérification

L'Office du Crédit agricole peut déterminer dans chaque cas, après vérification par écrit ou par ses inspecteurs, si l'emprunteur ou l'acquéreur a rempli et continue de remplir les conditions prévues par l'acte d'obligation et la loi et les règlements.

ARTICLE XVI Défaut de l'emprunteur ou l'acquéreur

Tout emprunteur ou acquéreur qui cesse de remplir l'une ou l'autre des conditions de son acte d'obligation ou de la loi ou des règlements, perd automatiquement les bénéfices de la loi, durant toute la période du défaut.

ARTICLE XVII

L'Office du Crédit agricole du Québec est, des le défaut libéré de l'engagement de payer la proportion d'intérêt fixée par la Loi; il en avise avec diligence l'emprunteur ou l'acquéreur et le prêteur, à leur dernière adresse connue de l'Office.

ARTICLE XVIII Recours de l'Office

L'Office du Crédit agricole conserve contre l'emprunteur ou l'acquéreur tout recours légal en remboursement de la somme touchée sans droit.

ARTICLE XIX Emprunteur ou acquéreur de l'autorité

Tout prêt qui a cessé de bénéficier des avantages prévus par la présente Loi, peut de nouveau en bénéficier si l'emprunteur ou l'acquéreur remplit de nouveau les conditions déterminées par son acte d'obligation et par la loi et par les règlements, lors nouveaux bénéfices ne couvrant pas toutefois la période du défaut.

ARTICLE XX Conventions avec les prêteurs. Autres

L'Office du Crédit agricole est autorisé à signer avec les caisses populaires ou leurs unions régionales ou fédérations, ou avec les sociétés de prêts autorisées à prêter sous l'empire de la Loi, toute convention conforme aux règlements et dont les termes et conditions auront été approuvés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil.

ARTICLE XXI Conventions

L'Office du Crédit agricole du Québec est autorisé à négocier et signer avec la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement toute convention de nature à faciliter l'application de la Loi et de nature à augmenter les bénéfices que peuvent en retirer les emprunteurs et les acquéreurs, dont les termes et conditions auront été approuvés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil.

ARTICLE XXII Amendements

L'Office du Crédit agricole du Québec est autorisé à amender les présents règlements, après approbation du Lieutenant-Gouverneur en conseil, sous réserve des droits acquis à toutes les caisses populaires autorisées de droit à prêter en vertu de la Loi précitée.

OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC (Service de l'habitation familiale)

Liste des compagnies de prêts, ayant siège social dans la province de Québec, qui ont obtenu par arrêté en conseil, privilège de se prévaloir de la Loi pour améliorer les conditions de l'habitation:

- LE CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, 5, rue St-Jacques, Montréal; SUN LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA, Dominion Square, Montréal; LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIARIE, 5, rue St-Jacques, Montréal; LA CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE, 41, rue St-Jacques, Montréal; LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIARIE, 41, rue St-Jacques, Montréal; L'ALLIANCE NATIONALE, 680, rue St-Jacques, Montréal; MONTREAL LIFE ASSURANCE COMPANY, 625, Burnside, Montréal; LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS, 930, rue St-Denis, Montréal; L'ASSOCIATION NATIONALE DES BÉNÉFICIAIRES MUTUELS, 1, rue St-Catherine, Montréal; LE SUN TRUST LIMITEE, 10, rue St-Jacques, Montréal; LES PREVOYANTS DU CANADA, 55, rue St-Pierre, Québec; L'INDUSTRIELLE, 313, Blvd. Charost, Québec; LA BANQUE D'ECONOMIE DE QUÉBEC, 21, rue St-Jean, Québec; LA SURVIVANCE, 1455, rue des Cascades, St-Hyacinthe; LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU COMMERCE, 1800, Blvd. Girard, St-Hyacinthe; L'UNION ST-JOSEPH DE DRUMMONDVILLE, Drummondville; L'UNION ST-JOSEPH DE NOTRE DAME DE BEAU, Rt. Beauportville; LA COMPAGNIE DE FINANCE GÉNÉRALE DU SAGUENAY, ET DU LAC ST-JEAN LIMITEE, Kenogami.

OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC (Service de l'habitation familiale) DECLARATION DE L'EMPRUNTEUR RELATIVEMENT A UNE CONSTRUCTION NOUVELLE

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE... Je, (nom) (occupation) résidant à (résidence) déclare que: 1° - Je possède un emplacement ayant front sur (mesurant () pieds de largeur () par () pieds de profondeur () mesure anglaise, en vertu de l'acte suivant: ()

2° - Je me propose de bâtir sur terrain ci-dessus décrit, une maison à () étages, comprenant () pièces dont () chambres à coucher fermées, en outre des corridors et chambre de bain, d'une superficie de plancher de () en outre des corridors et chambre de bain.

3° - Ni moi ni mon épouse ne possédons aucune autre habitation: () j'habiterai moi-même, avec ma famille, la dite maison, dès que celle-ci aura été terminée, soit le () ou vers le ()

4° - J'ai les deniers nécessaires pour payer totalement avec le prêt qui me sera consenti par (nom du prêteur) le coût total de construction ()

5° - Je m'engage à obtenir l'autorisation préalable de l'Office du Crédit agricole du Québec, pour vendre tout ou partie de l'immeuble ci-dessus.

6° - Je désire profiter de tous les avantages et bénéfices de la Loi pour améliorer les conditions de l'habitation (12 Geo VI, chapitre 6), et je m'engage à en respecter tous les termes et conditions.

7° - Je suis âgé de () ans, savoir: NOM AGE NOM AGE NOM AGE

MARIÉ en (premières - deuxièmes) noces, à Dame (premières - deuxièmes) vivante, sous le régime de () de biens, suivant contrat de mariage signé devant Me (notaire) dont copie enregistrée à () sous le numéro () ou MARIÉ en (premières - deuxièmes) noces, à Dame (premières - deuxièmes) vivante, sous le régime de la communauté légale de biens, à défaut de contrat de mariage.

8° - Je suis le soutien de: NOM AGE degré de parenté

9° - Je m'engage et m'oblige à signer, aux fins ci-dessus, tous autres documents requis par l'Office du Crédit agricole du Québec, et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, sachant qu'elle a la même force que si elle était faite sous serment, en vertu de la Loi de la Prêve du Canada. EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce () jour du mois de ()

DECLARE ET SIGNE devant moi, à () ce jour du mois de ()

Notaire, Commissaire de la Cour Supérieure, Juge de paix.

OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC (Service de l'habitation familiale) DECLARATION DE L'EMPRUNTEUR

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE... Je, (nom) (occupation) résidant à (résidence) déclare que: 1° - J'ai acquis un emplacement avec dessus, une maison entièrement construite depuis le 15 janvier 1948, ayant front sur () (rue) (ville) mesurant () pieds de largeur () par () pieds de profondeur () mesure anglaise, en vertu de l'acte suivant: ()

2° - Il y a sur le terrain ci-dessus décrit, une maison à () étages, comprenant () pièces, dont () chambres à coucher fermées, en outre des corridors et chambre de bain, d'une superficie de plancher de () en outre des corridors et chambre de bain.

3° - Ni moi ni mon épouse ne possédons aucune autre habitation: () j'habite / ou j'habiterai moi-même, avec ma famille, ladite maison, depuis le ()

4° - J'ai les deniers nécessaires pour payer totalement avec le prêt qui me sera consenti par (nom du prêteur) le prix d'achat ()

5° - Je m'engage à obtenir l'autorisation préalable de l'Office du Crédit agricole, pour vendre tout ou partie de l'immeuble ci-dessus.

6° - Je désire profiter de tous les avantages et bénéfices de la Loi pour améliorer les conditions de l'habitation (12 Geo VI, chapitre 6), et je m'engage à en respecter tous les termes et conditions.

7° - Je suis âgé de () ans, savoir: NOM AGE NOM AGE NOM AGE

MARIÉ en (premières - deuxièmes) noces, à Dame (premières - deuxièmes) vivante, sous le régime de () de biens, suivant contrat de mariage signé devant Me (notaire) dont copie enregistrée à () sous le numéro () ou MARIÉ en (premières - deuxièmes) noces, à Dame (premières - deuxièmes) vivante, sous le régime de la communauté légale de biens, à défaut de contrat de mariage.

8° - Je suis le soutien de: NOM AGE degré de parenté

9° - Je m'engage et m'oblige à signer, aux fins ci-dessus, tous autres documents requis par l'Office du Crédit agricole du Québec, et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, sachant qu'elle a la même force que si elle était faite sous serment, en vertu de la Loi de la Prêve du Canada. EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce () jour du mois de ()

DECLARE ET SIGNE devant moi, à () ce jour du mois de ()

Notaire, Commissaire de la Cour Supérieure, Juge de paix.



ROBERT SAUNDERS, président de l'Hydro-Québec, a souvent de violents maux de tête ces jours-ci à la suite de la grave pénurie d'électricité qui affecte la province. Le voici discutant avec le coordinateur de la Commission, M. GORDON KRIBBS.

(premières - deuxièmes) vivante, sous le régime de la communauté légale de biens, à défaut de contrat de mariage.

Je suis le soutien de: NOM AGE degré de parenté

10° - Je m'engage et m'oblige à signer, aux fins ci-dessus, tous autres documents requis par l'Office du Crédit agricole du Québec.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, sachant qu'elle a la même force que si elle était faite sous serment, en vertu de la Loi de la Prêve du Canada. EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce () jour du mois de ()

DECLARE ET SIGNE devant moi, à () ce jour du mois de ()

Notaire, juge de paix, commissaire de la Cour Supérieure pour le district de ()

OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC (Service de l'habitation familiale) DECLARATION DU PRETEUR

NOUS SOUSSIGNÉS, (nom) (fonction) de (nom) (fonction) déclarons solennellement ce qui suit: 1° -

a) prête la somme de \$ () M (nom) (occupation) (compte) suivant ACTE D'OBIGATION signé le () 19 devant Me (notaire) dont copie enregistrée au bureau d'enregistrement de () le () 19 sous le numéro ()

2° - Ce prêt est remboursable par versement (semestriels, trimestriels, mensuels) payables les () du premier versement payable le () AVEC INTERET au taux de () pour cent l'an (%), des versements (la même ou en plus) en capital.

3° - Ce prêt est consenti pour un terme de () ans, à compter ()

4° - En garantie dudit prêt, l'emprunteur a hypothéqué l'immeuble ci-dessus, sous le numéro ()

5° - En garantie additionnelle, des assurances contre l'incendie, ont été émises. Nom de la compagnie () numéro de police () échéance () pour un montant de \$ ()

6° - La construction de l'habitation sise sur l'immeuble hypothéqué et effectivement commencé le () et a été terminée le () 19

7° - Nous avons estimé la valeur du terrain hypothéqué à la somme de \$ () et la valeur de la construction à la somme de \$ ()

8° - L'état civil de l'emprunteur est le suivant: MARIÉ en (premières - deuxièmes) noces, à Dame (premières - deuxièmes) vivante, sous le régime de () de biens, suivant contrat de mariage signé devant Me (notaire) dont copie enregistrée à () sous le numéro () ou MARIÉ en (premières - deuxièmes) noces, à Dame (premières - deuxièmes) vivante, sous le régime de la communauté légale de biens, à défaut de contrat de mariage.

9° - Nous faisons cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, sachant qu'elle a la même force que si elle était faite sous serment, en vertu de la Loi de la Prêve du Canada. EN FOI DE QUOI, nous avons signé ce () jour du mois de () 19

DECLARE ET SIGNE devant moi, à () ce jour du mois de ()

Notaire, juge de paix, commissaire de la Cour de ()

Toute personne qui désire se prévaloir des dispositions de la Loi pour améliorer les conditions de l'habitation et qui réunit les exigences ci-dessus mentionnées, peut en faire la demande en s'adressant soit à une coisse populaire, soit à l'une des compagnies dont le nom apparaît plus haut. La présente publication est donnée par autorité de l'Office du Crédit agricole du Québec. Rodolphe LAPLANTE, secrétaire.

AUTOMOBILES Marchands exclusifs pour Ottawa et la région de Hull Buick, Pontiac et camions GMC Cabeldu Motors Ltd. Angle Sparks et Lyons - 5-4325

A LOUER Appartement de 5 pièces convenable pour BUREAU DE MEDECIN ou BUREAU DE DENTISTE Libre le 1er octobre Signalez 4-0417 ou le soir 3-8326

A VENDRE Bois de plancher, % en bois mous \$70.00 Machine à bardeau \$200.00 Voiture, quatre roues \$25.00 Remorque à deux roues, avec monture pour anneaux \$75.00 Quesnel & Bellefeuille 8-1562

PETITES ANNONCES Ne manquez pas la prochaine occasion. Vous serez agréablement surpris des prompts résultats. Signalez 3-4061 et demandez le service des annonces classées, du "Droit"

VENTE DE BRIC-A-BRAC les 28, 29, 30 septembre, à 9 h. 30 a.m. 76, RUE GEORGE, ANGLE WILLIAM Sous les auspices de la Pioneer Women's Organization

ROYAL DACTYLOTYPE ROYAL régulière et portable Livraison immédiate. Service de réparation. Office Appliances Ltd. 319, rue Queen 2-8441

Vendeuse Bilingue pour rayon de livres. Tél: 4-6315

Articles à vendre 2 comptoirs à bonbons Longueur de 11 pds et 13 pds, largeur 2 pds 3 pds, fini plaque de bouleau. La moitié du devant et verre de dessus renforcés avec renforts nickelés. Comptoir de vitrolite blanc. S'adresser à G. R. JOINER A. J. Freeman Ltd.

SHAMPOING DES TAPIS Le shampoing par Thérien enlève toutes les particules de saleté et démitte le tapis. Etabli en 1873. Thérien Cie Liée Rue Queen ouest, près rue Booth. Tél. 8-2500

Pièces et Service d'Autos Ford

POUR TOUS LES MODELES Nous avons un assortiment complet de véritables PIÈCES pour tous les produits Ford Marchands Ford/Monarch DEPUIS 28 ANS

Campbell Motors OTTAWA LIMITED 180, rue Slater. 29443

MAINTENANT DISPONIBLES Remorque de canots CLARK \$220 WAVERLEY MOTORS LTD 148, rue Albert 2-2785

Augmentation des taxes à Ottawa l'an prochain

Cette mesure sera nécessaire à cause des hausses de salaires aux fonctionnaires

Le chiffre de paye de l'hôtel de ville est haussé de \$700,000 — Prsque tous les employés bénéficient d'augmentations

Les contribuables de la ville d'Ottawa sont assurés de voir le total de l'impôt municipal grimper d'au moins quatre échelons l'an prochain à la suite des récentes augmentations de salaires accordées aux divers groupes d'employés municipaux par le Bureau des Commissaires.

Hier après-midi, ce dernier a accordé une augmentation de salaires, rétroactive au 1er juillet 1948, de \$120,000, aux employés municipaux, et une de \$31,200 aux membres de la force policière. La somme de \$88,700 du premier montant sera prélevée à même l'assiette du prochain impôt, alors que celle de \$31,500 sera payée à même les revenus du département de l'aqueduc.

Ces derniers chiffres ne tiennent compte que d'une augmentation de \$200 pour les employés féminins de la ville. Si le conseil de ville décidait d'accorder une augmentation de \$300 à ces derniers, l'augmentation serait haussée de \$3,180, dont une, \$3,030, serait comblée par l'impôt général et \$150 à même les revenus de l'aqueduc.

D'un autre côté, si les 21 employés recevant un traitement au-dessus de \$4,000 par année touchaient une augmentation de \$300, on devrait alors ajouter la somme de \$2,880, dont une \$2,430 à titre de solde par l'impôt général et \$450 par le département de l'aqueduc.

Ce qui revient à dire qu'au cours de sa prochaine réunion, le conseil peut accorder des augmentations de salaires, rétroactives au 1er juillet, représentant la somme totale de \$157,460, dont \$125,360 seront prélevés sur l'impôt général et \$32,100 seront tirés des revenus du département de l'aqueduc.

Seulement, comme ces augmentations ne sont valables que pour la période de 6 mois, et qu'elles se sont en vigueur l'an prochain, elles représenteront le montant total de \$376,180 pour la période de 18 mois.

On se souvient qu'il y a quelque temps, les pompiers d'Ottawa ont obtenu une augmentation de salaires, représentant une somme de \$110,000, et que cette augmentation devra être payée l'an prochain.

Lors de la dernière réunion de la commission de la police, les membres de cette commission ont décidé d'accorder un boni aux employés, rétroactif au 1er juillet, au montant de \$31,200. L'an prochain, cette somme passera à \$62,400.

Les augmentations accordées aux employés municipaux représentent la somme de \$38,700 cette année, et celle de \$177,400 l'an prochain, et le déficit déjà accumulé pour l'an prochain est de \$230,000.

Comme aucune somme d'argent n'a été mise de côté dans les crédits budgétaires de l'année courante, le montant total représentant les augmentations de salaires, soit \$700,000, devra être reporté au budget de l'an prochain. Un mill d'impôt cette année représente \$177,000, ce qui revient à dire que les contribuables sont assurés d'avoir à déboursier la somme représentée par quatre milli d'évaluation, sans tenir compte des autres augmentations qui surviendront d'ici là.

Ces augmentations de salaires seront soumises au conseil de ville lors de sa réunion régulière de lundi prochain, le 4 octobre. Si elles sont approuvées par les échevins, la ville demandera alors au bureau des Affaires municipales la permission de se procurer l'argent nécessaire pour les solder.

Dans une lettre adressée aux commissaires, la Ligue des Propriétaires d'Ottawa suggère que tous les services publics municipaux devraient payer des taxes comme toute entreprise commerciale indépendante, et qu'ainsi, la Commission des Transports d'Ottawa paie des impôts.

La Ligue demande à la ville de rencontrer les autorités provinciales dans le but de faire amender la loi de l'évaluation, et entre temps, de se mettre en communication avec les autorités de la Commission en vue d'en venir à une entente au sujet du paiement des impôts et des taxes pour les voies ferrées au même degré que le faisait l'Ottawa Electric.

78,267 personnes ont droit de vote dans la capitale

Le greffier municipal d'Ottawa, M. Nelson Ogilvie, vient de terminer la confection des listes électorales en vue des élections municipales du 6 décembre prochain. Il y aura alors un total possible de 78,267 votants, ce qui représente une augmentation de 2,181 personnes sur le nombre total pour les élections de 1946. En cette occasion, 76,086 personnes avaient droit de vote, et seulement, 27,218 soit 35.7 pour cent, s'en sont prévus.

Au cours des dernières élections, il y avait 285 bureaux de scrutin dispersés à travers la ville alors qu'à la prochaine, il y en aura 292.

Voici le nombre d'électeurs par quartier: Victoria, 5502 (5521 en 1946); Dalhousie, 8232 (8038 en 1946); Wellington, 9065 (8098 en 1946); Riverside, 7064 (6808 en 1946); By, 4527 (4594 en 1946); Ottawa, 4506 (4329 en 1946); Rideau, 2988 (2850 en 1946); Central, 6272 (8852 en 1942); St-Georges, 9185 (8841 en 1946); Elmdale, 9793 (9097 en 1946) et Capital, 8135 (8038 en 1946).

Ces chiffres sont sujets à changement à la suite de décisions de la cour de révision.

Les cours de traduction de l'Université

Les cours de traduction de l'Université d'Ottawa s'ouvrent, pour l'année académique 1948-1949, le vendredi 1er octobre, au Pavillon des Arts de la rue Waller.

Toujours fort populaire, parce qu'il répond à un besoin essentiel dans la capitale fédérale, le cours entre dans sa treizième année. Le titulaire de la chaire sera, cette année encore, le major Pierre Daviault, chef de la traduction des Débats parlementaires, qui l'a inaugurée en 1936.

On prévoit un pacte anglo-yougoslave

LONDRES (PA) — De source brit. unique autorisée on mande que la Grande-Bretagne et la Yougoslavie songent à conclure une entente commerciale pour l'année 1949.

La Grande-Bretagne, qui recherche des sources de denrées essentielles et de matières premières en dehors de la zone du dollar, a entamé des négociations avec la Yougoslavie, il y a quelque temps.

Si l'entente est conclue, elle ne sera pas en vigueur tant que les deux pays n'auront pas réglé leur différend sur le reclameur de \$48,000,000, fait par la Grande-Bretagne en guise de compensation pour les biens britanniques confisqués par la Yougoslavie après la guerre.

Consécration épiscopale

TORONTO (PC) — Le cardinal James McGuigan a consacré aujourd'hui, à la cathédrale St-Michel, le nouvel évêque de Lishui, Chine, Mgr Kenneth Roderick Turner.

Le cardinal McGuigan était assisté de Mgr J. M. O'Neill, évêque de Mgr L. P. Whelan, évêque auxiliaire de Montréal, Mgr J. P. Ryan, évêque de Hamilton, prononça le sermon.

Le nouvel évêque, âgé de 42 ans, est originaire de Montréal. Il a été missionnaire en Chine durant les huit dernières années.

Une pièce de Maurice Blackburn est applaudie aux fêtes de l'Institut

Hommage à la poésie et à la musique canadienne

QUEBEC (DNC) — L'exécution par l'orchestre du Conservatoire de la province, sous la direction de Wilfrid Groulx, d'un délicieux Rigaudon du jeune compositeur québécois Maurice Blackburn, a été le principal événement de la soirée de chant, de poésie, et de musique qui a couronné hier, à la salle des Promotions, la deuxième journée des fêtes du centenaire de l'Institut Canadien.

Cette soirée a été avant tout un hommage à la poésie et à la musique canadienne-française. Outre le Rigaudon de Blackburn, qui avait été écrit spécialement pour les fêtes du Centenaire et qui a valu à son auteur d'être félicité publiquement par l'éminent directeur du Conservatoire et l'organisateur de la soirée, l'orchestre a joué une百 cent de Claude Champagne, une très charmante gymnopédie de Roger Matton, jeune élève du Conservatoire, un Lied de G. Emile Tremblay et pour finir, une entraînante et spirituelle mazurka de M. Henri Gagnon. M. Gilbert Darisse avait dirigé la circonstance prête son concours à l'orchestre du Conservatoire.

Mais ce sont les chanteurs de la Colline, sous la direction de Maurice Montgrain, qui ont été à l'honneur pendant la plus grande partie des chants de folk-lope et des mélodies anciennes et nouvelles très bien adaptés à la circonstance. Le programme était divisé en sept tableaux intitulés: Histoire, religion, la famille, les sciences, fantaisie, nostalgie et patriotisme. Mlle Jeannine Bégin était au piano d'accompagnement.

Aux pièces de chant succédaient les poèmes. Deux artistes français, Mlle Claude Fran et Sibylle Sival, avaient prêté leur voix aux auteurs canadiens pour cette rétrospective de la poésie canadienne depuis un siècle. Leur interprétation fut vivement goûtée du vaste auditoire qui remplissait la parterre et les galeries.

M. Jean Bruchési, président de l'Institut, formula les remerciements et les hommages de l'Institut centenaire à l'Université Laval. Mgr Ferdinand Vanier, P.A., V.G., président d'honneur de la soirée, déclara que l'Université Laval était très flattée de recevoir chez elle l'Institut canadien et se invita l'Institut, dit-il, est né quatre ans avant l'Université. C'est lui qui a ouvert la voie au séminaire de Québec en lançant les esprits canadiens-français vers les sommets de la culture française, sommets que nous n'avons pas encore atteints, mais qu'avec votre concours nous arriverons peut-être un jour à atteindre. M. Etienne Gilson, de l'Académie Française, et Mgr Bruno de Solages, recteur de l'Université de Toulouse, étaient au nombre des invités d'honneur.

La célébration des fêtes de l'Institut canadien de Québec s'est terminée hier soir par un grand banquet en l'honneur des délégués venus de toutes les parties du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

Parmi les orateurs, qui ont loué le travail admirable de l'Institut depuis sa fondation à Québec en 1848, on remarquait M. Etienne

Gilson, de l'Académie Française; Mgr Bruno de Solages, recteur de l'Institut catholique de Toulouse, M. Ernest Desormaux, président de l'Association d'Education d'Ontario; le Dr L. Omer Beauchemin, président de l'Association d'Education de l'Alberta; Lion Onésime Gagnon, trésorier provincial, et l'hon. Omer Côté, secrétaire de la province de Québec.

On apprenait ce matin que, pendant que la police de quatre provinces était à la recherche de Donald et Douglas Perreault, accusés de Québec des Maritimes était à l'affût des deux bandits, ceux-ci se faisaient les convives de M. Perreault qui n'avait pas encore eu vent de l'affaire.

La ferme de M. Perreault est située au bout du chemin qui conduit au nord de Sheenboro. Elle est la dernière de cette section du côté québécois de la rivière Ottawa.

Toutefois, M. Perreault a déclaré qu'il ne connaissait aucunement Donald. "Je ne l'avais jamais vu auparavant," dit-il, "mais il me faut avouer que Douglas est bien mon petit-fils."

Durant les quatre jours qu'ils passeront sur la ferme, Donald et Douglas "ont agi comme si rien n'était." Ils passeront leur temps à pêcher et à chasser dans les environs.

Ce n'est que lorsque M. Perreault leur apprit qu'il partait pour assister à des funérailles, lundi matin, à Sheenboro, qu'ils firent paraître leur nervosité. Et là, à Sheenboro, il apprenait que Douglas était recherché par la police. Il ajouta que lorsqu'il annonça, en causant avec des amis présents aux funérailles, que Douglas passait une vacance avec lui, "tous devinrent pâles."

Lorsqu'il retourna à la ferme, lundi après-midi, il déclara aux deux fugitifs qu'il était au courant de l'affaire, et il leur ordonna de partir.

Mardi après-midi, les détectives ont examiné la ferme de fond en comble. Ils quittèrent ensuite Pembroke pour se rendre à North-Bay.

Entre temps, la police provinciale d'Ontario, qui fut mise sur pied lundi soir dernier, continue à patrouiller les routes des environs de Pembroke.

Hier soir, la police était aux aguets dans toute la vallée de l'Outaouais. La police provinciale de Montréal rapporte qu'on n'a signalé, toutefois, aucun nouveau développement.

En partant, Douglas aurait déclaré à son grand-père qu'il se rendait à Montréal pour une grosse affaire qui l'attendait.



A l'occasion de la grande semaine du journal étudiant "Français", les élèves de l'école Larocque, de Hull, ont organisé une campagne intensive de propagande pour promouvoir la vente de ce journal si populaire chez les élèves de nos écoles. Un comité est formé des élèves que nous apercevons ici derrière une des affiches de la campagne: (de gauche à droite) Bernard St-Louis, Roland Séguin, George Lagacé, Ronald Racine et Eugène Savard. (Photo "Le Droit")

La vie française est en progrès dans tous les coins de l'Acadie

Rapports présentés au comité de la Survivance française qui a tenu son congrès dans la ville de Québec

La session du Comité de la Survivance, qui s'est ouverte à Québec vendredi, s'est continuée les jours suivants pour se terminer lundi. Dimanche et lundi, les membres ont entendu des rapports sur la vie française dans diverses régions du Canada et des Etats-Unis.

M. Alphonse Comeau a décrit la situation du français au Cap Breton comme satisfaisante. La Société Saint-Pierre fondée par le docteur pour procurer aux Acadiens de cette région les bienfaits d'une instruction supérieure, a continué son travail et augmenté le nombre de ses membres. Elle a assuré de bourses d'études dans des maisons françaises d'éducation à trois étudiants et à deux étudiants. Elle a également fait donner des cours de pêche et d'éducation. Pour la première fois, elle a organisé un concours de français dans les écoles. Ce concours a été un succès et les concurrents ont exprimé le souhait qu'il soit repris chaque année.

C'est monsieur l'inspecteur Louis A. D'Entremont qui a fait rapport pour la partie sud de la Nouvelle-Ecosse. Le nombre des Acadiens est à peu près le même que dans la partie nord, soit vingt-cinq mille. L'un des événements notables a été l'arrivée des Filles de Jésus à Saunierville pour y prendre charge d'un couvent. C'est la première communauté française de femmes qui s'est établie dans le diocèse d'Halifax.

La convention régionale de l'Assomption a été un succès, grâce en partie, au dévouement de M. le docteur J. C. LeBlanc, vice-président de la Société. L'Association des Etudiants acadiens et celle des Boursiers en sciences ménagères ont aussi été très actives.

M. le docteur Georges Dumont, de Campbellton, au Nouveau-Brunswick, a déclaré que la fièvre française est à la hausse chez les Acadiens de cette Province. L'effort a porté principalement sur le domaine de l'éducation et sur celui de l'économie. Des progrès reconfortants ont été enregistrés au cours de l'année 1947-1948.

Deux collèges classiques ont été établis au cours de l'année. Le premier est le Collège Saint-Ons, dans le diocèse d'Edmundston. On y paracheve ce magnifique édifice dont le coût atteindra un million et qui desservira la population du Madawaska acadien, américain et québécois. L'externat classique de Moncton, commencé modestement il y a quatre ans, est devenu un véritable collège avec une organisation complète. A Moncton également, les Religieuses du Sacré-Coeur, une communauté acadienne, viennent d'ouvrir un pensionnat classique pour les jeunes filles. Ce pensionnat coûtera plus de deux millions. Les religieuses du Bon Pasteur ont également érigé à Moncton un monastère. Enfin les Ursulines de Québec ont ouvert des maisons d'enseignement à Rivière Jacques dans le diocèse de Bathurst, et à Parent dans celui d'Edmundston.

A Rivière Jacques également, les Salesiennes viennent d'ouvrir leur première maison au Canada: une école d'arts et métiers. Les Frères de l'Instruction Chrétienne se sont érigés en province acadienne et ils ont ouvert un juvénat à St-Léonard. Les frères du Sacré-Coeur ont établi un juvénat à Bathurst et ils ont pris charge du collège de Campbellton. Dans le domaine de l'éducation une campagne de souscription en faveur principalement de l'Université St-Joseph de Memramcook, a rapporté près de sept cent mille dollars. Une campagne semblable en cours pour l'Université du Sacré-Coeur, au diocèse de Bathurst.

Le congrès de l'Association acadienne d'Education a eu lieu à Memramcook, au début d'août. Il a été un succès. Le journal L'Évangéline paraît maintenant trois fois la semaine et l'amélioration de sa situation financière laisse espérer qu'il deviendra quotidien assez prochainement. Enfin la Société mutuelle l'Assomption a continué sa marche vers les sommets. Du premier janvier 1947 au 30 juin 1948, son actif a aug-

menté d'un million et demi et le nombre de ses membres de six mille. Dans ce domaine de l'économique, les caisses populaires sont au nombre de 84. Leur actif de trois millions et demi croît à raison de cinq cent mille dollars par année.

C'est le dynamisme M. Henri Blanchard qui a souligné les progrès de l'élément acadien dans l'île du Prince-Édouard. La Société St-Thomas d'Aquin a achevé vers les maisons françaises d'éducation du Nouveau-Brunswick et de Québec plus de cinquante boursiers en septembre 1947-48. Six Acadiens se préparent à la prétrise au Grand Séminaire d'Halifax, un autre chez les Jesuites, un chez les Oblats et un chez les Pères Blancs.

Plusieurs jeunes filles sont entrées au noviciat de la Congrégation Notre-Dame. Ces dévouées religieuses ont trois couvents dans l'île. Par contre la pénurie d'institutrices laïques continue de se faire sentir de façon alarmante. L'œuvre des bibliothèques scolaires manque de livres de lecture française. Les abonnements au journal L'Évangéline ont augmenté considérablement mais peu de journaux français de la province de Québec pénètrent dans l'île.

Aux élections provinciales de décembre 1947, les Acadiens ont réussi à porter de deux à trois le nombre de leurs députés. Ce nombre devrait être de cinq sur trente puisque les Acadiens représentent un sixième de la population de l'île. Ils ont un représentant dans le cabinet, l'honorable Wilfrid Arsenault.

Une grande souscription vient de s'organiser sous le patronage de la Société Saint-Thomas d'Aquin. Les directeurs de la souscription veulent recueillir cinquante mille dollars et constituer un Fonds dont les revenus seront employés sous forme de bourses d'études. Le président de la campagne est l'honorable Arsenault. S. E. Mgr Boyle, évêque de Charlottetown, a donné au mouvement son entier appui.

Protestation de Transjordanie

PARIS (PA) — La Transjordanie a protesté auprès des Nations Unies aujourd'hui, contre le fait qu'un avion israélien avait abattu un transport arabe la semaine dernière.

Le gouvernement transjordanien a fait parvenir une note au secrétaire général, M. Lie, disant que cet incident était une brèche grave à la trêve judeo-arabe de Palestine.

Trois passagers, dont deux journalistes britanniques, ont été tués. Les autorités juives ont déclaré que l'avion arabe survolait le territoire israélien et qu'il avait été averti à plusieurs reprises.

De ci, de là au Centenaire

Une ligne sautée nous a fait dire hier que le Pageant de l'Université, présenté à la salle de l'École Technique les 13, 14, 15 et 16 octobre prochains, constituera un spectacle spectaculaire. Tout le monde sait que le Pageant sera un spectacle... spectaculaire. Mais, pourquoi, diable, nous le faire si platement, surtout quand les ressources littéraires de celui qui écrit ces lignes, sont tellement limitées... si on les compare à celles de Duhamel, Péguy, Mauriac et autres. Nos excursions aux amis des lettres qui voudront bien nous pardonner notre outrecuidance.

L'inscription des anciens qui participeront aux fêtes du Centenaire commencent le vendredi 15 octobre à 7 h. du soir, dans le gymnase de l'Université: elle se poursuivra le lendemain, jusqu'à épuisement. L'inscription, mon ami, sera quelque chose. (Traduction de: Brother, its gona be something.)

Le mode d'inscription qu'on mis en oeuvre le Père Guindon et M. Marcel Laverdure, aidés du comité d'anciens de la région Ottawa-Hull, qu'éprouve le Dr Horace Viau, sera d'une célérité mémorable, même s'il comporte un procédé qui peut paraître compliqué. Que ces mots ne vous effraient pas. Les complications ont été créées dans le dessein d'expédier le travail et de ne pas retenir indûment ceux qui doivent s'inscrire. Un communiqué circonstancié suivra.

Une des personnes les plus occupées d'Ottawa depuis quelque temps, est sans contredit le très révérend père J.-C. Laframboise, o.m.i., recteur de l'Université d'Ottawa. En plus de vaquer à ses devoirs quotidiens, le Père Laframboise s'occupe activement de la préparation des fêtes du centenaire, s'impose la tâche d'assister aux assemblées du comité d'organisation, prépare la remise de doctorats honorifiques conférés à des personnes de marque à l'occasion des fêtes du centenaire et doit s'absenter tantôt à Québec, tantôt à Montréal, tantôt à Toronto, venir à son bureau et régler les problèmes qui se sont accumulés durant son absence. Le Père Breton prêche d'exemple. Le succès des fêtes du Centenaire lui sera en majeure partie attribuable.

L'immeuble principal de l'Université d'Ottawa, rue Cumberland, brillera d'un éclat particulier les 15, 16, 17 et 18 octobre, par les décorations qu'on est à préparer à cette intention. Des jets de lumière, l'arrosent le soir, pour montrer à toute la population de la capitale comment eux personnes de l'extérieur, le symbole du progrès réalisé au cours du premier siècle de son existence.

Le Canada appuie un impôt aux N. Unies

Par Alan HARVEY

PARIS (PC) — Le Canada a appuyé aujourd'hui une proposition des Etats-Unis en vue de l'établissement d'un système d'impôt sur le revenu parmi les employés des Nations Unies.

Au comité administratif et budgétaire, Sidney Pollock, du ministère canadien des Finances, a déclaré que le plan américain offrait un moyen pratique et équitable de résoudre les problèmes touchant l'impôt sur le revenu aux Nations Unies. Il déclara que certains pays n'acceptent pas la proposition.

En vertu de la proposition américaine, les employés des Nations Unies paieraient à celles-ci des impôts comparables à ceux qui sont en vigueur au Canada et aux Etats-Unis. On se demande, toutefois, si les Etats-Unis reconnaîtront que les Américains employés aux N.U. seront ainsi suffisamment taxés et qu'ils les exempteront de la taxe due au pays.

UN CONCERT BRADING

LE DOCTEUR LEOPOLD MANTHA Spécialité Arthrite et rhumatisme chronique Sur rendez-vous Tél 40411 333, rue Bessière

R. J. BASTIEN, R.O. OPTOMETRISTE Heures d'été Lundi à vendredi 9 h à 5 h Fermé toute la journée le samedi.

FERNANDEZ au Théâtre Laurier, 16 oct. Matinée et soirée Billets en vente au Théâtre de 2 h. à 9 h p.m.

LE TEMPS QU'IL FERA

(D'après les pronostics fournis par la Presse Canadienne)

Pronostics:
Beau et chaud
MINIMUM (cette nuit) 42
MAXIMUM (demain) 79

Ottawa et la région: Beau et chaud ce soir et demain. Vents légers. Dawson 34, 41; Prince-Rupert 40, 54; Prince-Georges 26, 51; Vancouver 40, 57; Victoria 41, 58; Kamloops 37, 55; Penticton 37, 55; Jasper 32, 52; Edmonton 40, 66; Calgary 36, 74; Lethbridge 39, 77; Medicine-Hat 41, 76; Yellowknife 31, 39; Prince-Albert 40, 71; Saskatoon 46, 74; Regina 43, 71; Winnipeg 46, 79; Pt-Charcill 48, 60; Pt-Arthur 35, 74; Sault-Ste-Marie 42, 75; White-River 27, 75; Kapuskasing 39, 76; North-Bay 45, 75; Muskoka-Airport 43, 79; London 52, 80; Toronto 55, 78; OTTAWA 48, 79; Montréal 58, 74; Québec 50, 76; Saint-Jean 39, 73; Moncton 58, 69; Halifax 44, 71; Charlottetown 43, 60; Sydney 43, 59; Yarmouth 46, 66.

"LE DROIT" SERVICE DU SOIR

NOUVELLES — (Sport) 3-4061
TYPOGRAPHIE 3-4062
PRESSES — (impressions, journal) 3-4063
IMPRESSIOnS — (bureau) 3-4064
BUREAU DU GERANT 3-4065
BUREAU DE HULL 2-7884

"SERVICE SPECIAL"
(5 h à 8 h. Le samedi: 1 h à 4 h.)

ABONNEMENTS 3-4066
DISTRIBUTION (à domicile) 3-4067
ANNONCES CLASSEES 3-4067

Les racines ont percé le ciment

On a dû abattre l'orme séculaire qui gardait l'entrée du presbytère de l'église Saint-Joseph, sur l'avenue Laurier. Les ouvriers qui réparaient le trottoir découvrirent en creusant près de l'arbre, que ses racines avaient percé le conduit de ciment contenant les tuyaux de fils qui distribuent l'électricité à tout le quartier de la "Côte-de-Sable".

Grange détruite par le feu à Rockland

Un incendie, qui causa des dommages estimés à \$10,000, a détruit de fond en comble la grange de M. Ovide Talbot, à une distance de trois-quart de mille à l'ouest de Rockland.

M. Earl Fontaine, qui demeure à la courbe Fontaine, à quelque 200 verges de la ferme de M. Talbot, découvrit l'incendie. Une chaîne de secours fut aussitôt organisée mais malheureusement on ne put empêcher la destruction du bâtiment rempli de foin et de grains. M. Talbot, propriétaire de la grange, était absent au moment de l'incendie.

On réussit à sauver les bestiaux qui se trouvaient dans la grange à ce moment-là. La demeure de M. Talbot fut épargnée des flammes.

Réunion de l'Empire à Paris

PARIS (PC) — Le secrétaire au Foreign Office, M. Bevin, a présidé, aujourd'hui, une séance des délégations du Commonwealth à l'Assemblée générale et de leurs conseillers, réunis à l'ambassade britannique à Paris. M. Mackenzie King est le chef de la délégation canadienne.

ON DEMANDE
Fille ou femme distinguée, bilingue, pour ouvrage d'après-midi. Le Berceau, 270 Dalhousie.

HEURES DE BUREAU 9 a.m. à 12 p.m. — 1 p.m. à 5.30 p.m.
SAMEDI 9 a.m. à midi.
Ulric ST-AMOUR, Optométriste
Examen de la vue
48, rue Rideau, tél. 3-4505, Ottawa
Chambre 100 — Immeuble Transportation.

Bureau: 2-0241 Résidence: 3-9674
D. GRANDMAITRE
131, Chemin Montréal, Eastview.
CHARBON DE TOUTES SORTES
Les prix augmentent — La situation est incertaine.
Commandez votre charbon sans délai.
Prompte livraison partout, peu importe la distance et la quantité

Coopérative Capitale
SUCCESEUR DE LA
Central Dairies
LIMITED
"Lait et produits laitiers garantis"
Téléphone 8-4311

ASSURANCES IMMEUBLE
LUCIEN REGNIER
NOTAIRE
Tél. 19 — Rockland, Ont.

Exigez L'EAU DE JAVEL ORIENTAL purifiée, blanchit, désinfecte
CHEZ TOUS LES BONNS ÉPICIERES
EMILE CHARLETTE, Optom. 883, rue St-Patrick, Ottawa. Tél. 4-3993